



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CHAMPAGNE - ARDENNE
PRÉFECTURE DE LA MARNE

CABINET DU PREFET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL REGIONAL
DES AFFAIRES CIVILES ET ECONOMIQUES DE DEFENSE
ET DE LA PROTECTION CIVILE

N° DPC/2011/04

**ARRETE PREFECTORAL RELATIF A
L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

COMMUNE de BAZANCOURT

**LE PREFET de la REGION CHAMPAGNE-ARDENNE
PREFET du DEPARTEMENT de la MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU l'arrêté préfectoral n° DPC/IAL/2010-G/1 du 22 décembre 2010 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

VU le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de bien immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, n° DPC/2009-I/10/1 du 30 octobre 2009, concernant la commune de Bazancourt.

Article 2

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques, en application du code de l'environnement.

Article 3

Le dossier communal d'information comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte,
- la délimitation des zones exposées,
- la nature et l'intensité des risques dans chacune des zones exposées,
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en préfecture (SIRACEDPC – 1 rue de Jessaint à Châlons-en-Champagne), et mairie concernée.

Article 3

Une copie du présent arrêté et du dossier communal d'information sera adressée à monsieur le maire de la commune de Bazancourt et à la chambre départementale des notaires.

Il sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne et mis en ligne sur le site Internet de l'Etat dans la Marne.

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (25, rue du Lycée – 51036 Châlons en Champagne cédex).

Article 5

M. le secrétaire général de la préfecture, M. le sous-préfet, directeur de cabinet, les chefs de service régionaux et départementaux et M. le maire de la commune de Bazancourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Châlons-en-Champagne, le 5 janvier 2011



Michel GUILLOT

Commune de **BAZANCOURT**

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs
pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

DPC/IAL/2010-G/1

du

22 décembre 2010

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

oui

non

n

date

aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt

oui

non

approuvé

date

8 décembre 2009

effet

suppression

Les documents de référence sont :

Arrêté d'approbation du PPRt de la société CRISTANOL implantée à Bazancourt

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité

zone Ia

zone Ib

zone II

zone III

non

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

- **Cartographie du périmètre du PPRt de la société CRISTANOL**



Plan de Prévention des Risques Technologiques
Entreprise CRISTANOL à Bazancourt
Zonage réglementaire
Echelle 1/5000
(format papier A3 pour une impression optimale)

Légende

- limite communale
- Périmètre d'étude
- Zones réglementaires
 - Zone d'exclusion r
 - Zone G - Emprise foncière de l'entreprise



PRODIGE CONSULTING
PRODIGE CONSULTING - MAP - IGN du 24 juillet 2007

**Extrait du dossier communal relatif à
l'information des acquéreurs et locataires
de biens immobiliers sur les risques
naturels et technologiques majeurs**

Fiche descriptive du risque

**PERIMETRE DE LA ZONE D'ETUDE
DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES
AUTOUR DU SITE DE LA SOCIETE CRISTANOL**

Par arrêté préfectoral du 8 décembre 2009, un plan de prévention des risques technologiques a été approuvé autour du site de la société CRISTANOL implantée à Bazancourt et Pomacle, sur les parties du territoire de cette commune potentiellement exposées à des phénomènes dangereux générés par les installations de la société précitée pouvant entraîner des effets sur la santé et la sécurité publique.

Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets de surpression.